

Schéma
d'aménagement et
de gestion des eaux
Dordogne amont
Des sources à Limeuil

Commission
Locale de l'Eau

Compte-
Rendu de
réunion
Projet



7^{ème} réunion de CLE

29 juin 2023 – Vayrac

Etaient présents :Collège des collectivités

Monsieur BONNEFON Patrick, Maire de Carsac-Aillac
 Monsieur COSTE Pascal, Président du Conseil départemental de la Corrèze, Président du SAGE Dordogne amont
 Monsieur DELAGE Alain, Conseiller départemental du Cantal
 Monsieur GLENZ Richard, conseiller municipal d'Argentat-sur-Dordogne
 Madame JOS Gaëligue, Conseillère départemental du Lot
 Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc, Maire de Vayrac
 Monsieur MOMMALIER Gilbert, Maire de Saint-Etienne-de-Chomeil
 Monsieur POUYAUD Bernard, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
 Monsieur REYNAL Bernard, Maire d'Astaillac
 Monsieur VILLEPONTOUX Régis, Conseiller départemental du Lot

Collège des Usagers

Monsieur BILLOT Bernard, représentant du Centre Régionale de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur DUPONT Jean-Marc, représentante de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Corrèze
 Monsieur PESSOZ Dominique, représentant de la Chambre régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
 Madame Genevieve VERGNE, représentant de la Chambre régionale d'Agriculture Occitanie
 Monsieur SOURBE Eric, représentant de la chambre d'agriculture de la Dordogne, représentant OUGC Dordogne
 Monsieur MASSICOT Dominique, représentant le Comité Régional de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine
 Monsieur THOMAS-ARCHAMBEAU David, EDF Hydro Centre
 Monsieur FARGES Daniel, représentant de France Hydroélectricité
 Monsieur CHABRILLANGES Patrick, représentant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze
 Monsieur SANCHEZ Gilbert, représentant de UFC – Que choisir de la Corrèze

Collège de l'état

Monsieur VERILHAC François, DDT de la Corrèze, représentant M. le préfet de la Corrèze
 Monsieur BOIZON Maxime, DDT Dordogne
 Monsieur BONNET Philippe, DDT Lot
 Madame Florence DEVILLE, DDT du Cantal
 Madame REGNIER Marie-Claire, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Autres participants

Madame SGARD Chrystel, DDT 19
 Monsieur Fabrice SERVIERES, Conseil Départemental de la Corrèze
 Madame _____, Centre Régionale de la Propriété Forestière d'Occitanie
 Madame Margot PERSAC, PNR des Causses du Quercy
 Monsieur THIELEKE Roland, EPIDOR
 Monsieur LALOGNE NEIGE Guillaume, EPIDOR
 Madame Sylvie HURISSE, EPIDOR
 Madame Maelle ROUTET, EPIDOR

Point n° 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 5 avril 2023

Le projet de compte-rendu a été transmis aux membres de la CLE le 15 juin afin que chacun puisse en prendre connaissance.

M. THOMAS-ARCHAMBAULT, EDF, fait remarquer que le paragraphe relatif aux problématiques du territoire, et notamment le point traitant des grands migrateurs (p6 du compte-rendu) met en avant le rôle négatif des grands barrages vis-à-vis des autres problématiques.

Il est proposé de reformuler ce point de la manière suivante :

La présence de grands migrateurs amphihalins, dont le saumon, qui ont encore du mal pour des raisons multifactorielles à effectuer leurs cycles complets de reproduction entre l'océan et les frayères situées en aval des grands barrages sur la Dordogne, la Maronne et la Cère.

Point n° 2 : Rappel des modalités de concertations réalisées et à venir, et proposition de publier une déclaration d'intention de ne pas réaliser la procédure de consultation préalable du public

La procédure destinée à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement prévoit l'organisation d'une concertation préalable pour les plans et programmes soumis à évaluation environnementale (article L.121-15-1 du code de l'environnement).

Cependant, dans la mesure où l'élaboration d'un SAGE intègre de nombreuses opérations d'information et de concertation (réunions de CLE, du bureau, commissions géographiques ou thématiques, consultation écrite, site internet...), le préfet responsable du SAGE peut choisir de ne pas mener de concertation préalable et publie dans ce cas une déclaration d'intention.

Le projet de déclaration d'intention a été transmis aux membres de la CLE le 15 juin. Aucune remarque n'ayant été formulée, le président de la CLE le transmet au préfet coordonnateur du SAGE Dordogne amont pour publication.

Point n° 3 : Mise à jour de la stratégie du SAGE Dordogne amont

Compte-tenu des bouleversements récents (changement climatique, crise énergétique...), la CLE a souhaité lors de la réunion du 5 avril 2023 questionner la stratégie du SAGE Dordogne amont de 2019 et la mettre en cohérence avec les documents cadres récents (SDAGE, Plan Eau, Evaluation environnementale, stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau du bassin Dordogne, stratégie nationale aires protégées).

Une note a été produite et communiquée aux membres de la CLE afin de mettre en avant d'une part les effets du dérèglement climatique, et d'autre part les orientations visées par les documents cadres.

Les membres de la CLE ont en particulier exprimé leur souhait de revoir les objectifs en lien avec la gestion quantitative, la résilience des territoires et la maîtrise des risques :

- Promotion des pratiques qui favorisent l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols, maintien et replantation des haies, en particulier sur les bassins d'alimentation des captages utilisés pour la production d'eau potable...
- Conservation et protection des ressources déconnectées des réseaux d'alimentation en eau potable pour d'autres usages
- Réduction des prélèvements en eau : quelle trajectoire de sobriété, quels usages concernés et quelles solutions mettre en place (réutilisation d'eaux usées, ressources alternatives à l'eau potable...) ?
- Explorer les opportunités offertes par les grandes retenues (multiusages, soutien des débits...) à l'échelle de la vallée et des territoires voisins (inter-SAGE)
- Questions à propos du stockage d'eau : pour quels usages ? comment ? quelle gouvernance ?
- Optimisation de la production hydroélectrique de pointe (suréquipement des barrages existants, stations de transfert d'énergie par pompage...)

Une nouvelle version du document de stratégie, élaborée avec les services de la DDT19, de la DREAL Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'eau, intègre les remarques et questions formulées par les membres de la CLE (parties surlignées en jaune dans le texte).

Point n° 4 : Méthodologie et programme de travail 2023

Il a été décidé de poursuivre le travail d'actualisation de la stratégie de la manière suivante :

- **Consultation écrite** des membres de la CLE sur 1 mois (20 juillet – 21 août) sur la base de la stratégie amendée lors de la dernière réunion de CLE
- Organisation de 2 réunions de la CLE du SAGE Dordogne amont
 - o Une en septembre pour que la CLE se positionne sur les questions stratégiques du territoire (Cf. point précédent) ;
 - o Une en fin d'année 2023 pour approfondir ces sujets au regard de retours d'expériences

Note :

La prochaine réunion de la CLE aura lieu le **14 septembre de 9h à 16h à Carsac-Aillac (24)**, salle du séchoir.

Les membres de la CLE sont interrogés sur la méthode à prévoir pour la rédaction des règles et dispositions du SAGE. Les membres présents se prononcent en faveur d'une rédaction des règles et dispositions par les membres de la CLE à partir de la stratégie. Les partenaires techniques et acteurs de l'eau du territoire pourront être consultés dans un second temps.

Points complémentaires : avis de la CLE

La DDT de Dordogne sollicite l'avis de la CLE du SAGE Dordogne amont sur un dossier de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'épuration de Sarlat (24). Les usages prévus sont la préparation des polymères utilisés sur la station d'épuration, l'hydrocurage de canalisations d'assainissement, le remplissage de fosses septiques et le lavage de voirie.

Le volume correspondant est estimé à 4 000 m³/an, soit environ 15 m³/j.

Les documents seront transmis aux membres de la CLE courant juillet, pour remarques éventuelles avant le 21 août.

Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

- *sur le site internet du SAGE Dordogne amont*
<https://sage-dordogne-amont.fr>
- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :

- *Standard : 05 53 29 17 65*
- *Guillaume LALOGÉ NEIGE : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*